



Mairie du Val-Saint-Germain

République Française – Département de l'Essonne - Arrondissement d'Etampes –Canton de Saint-Chéron

Téléphone : 01 64 59 00 10 – Télécopie : 01 64 59 04 11 – code postal : 91530

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VAL SAINT GERMAIN DU MARDI 23 JUIN 2020 A 19H

L'an deux mille vingt, le vingt trois juin en Mairie du Val Saint Germain se sont réunis les Membres du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur le Maire, Serge Deloges.

Présents : Serge Deloges, Françoise Mithouard, Eric Thiébaud, Nelly Larousse, Michel Palleau, Danielle Villain, Henri Demonceaux, Raymonde Sévéré, Marie Françoise Petitot, Pascal Pelletier, François Sarazin, Eric Lenoir, Maud Colbois, Didier Porée .

Absente excusée : Madame Sylvie Ollivier-Henry donne pouvoir à Monsieur Pascal Pelletier.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 19h.

Madame Françoise Mithouard est nommée secrétaire de séance.

Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 23 mai 2020.

ORDRE DU JOUR

1- Limitation de l'âge pour bénéficier de la subvention communale attribuée aux utilisateurs de la carte imagin'R

Actuellement, nous allouons une subvention pour la carte imagin'R d'un montant de 90€ sans limite d'âge. Il est donc demandé au conseil municipal de statuer sur une limite d'âge. Après délibération, il est décidé une limite d'âge à 23 ans.

Le conseil municipal délibère et vote.

Vote 15 pour

2 – Renouvellement annuel du versement de la subvention à la crèche parentale

Depuis 2015, une subvention d'un montant de 24 000€ est accordée à la crèche parentale, subvention qui doit être renouvelée.

Le conseil municipal délibère et vote.

Vote 15 pour

3 – Prime exceptionnelle à agent ayant permis la continuité du service public durant l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie du COVID 19

Afin d'assurer la continuité du service public, dans le cadre de la situation d'état d'urgence sanitaire déclarée pour faire face à l'épidémie du covid-19, par décret n°2020-570, il a été décidé par l'état au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents de la fonction publique.

Un de nos agents a répondu à ses critères.

Le conseil délibère et vote sur le principe de l'attribution de cette prime.

Vote 14 pour, 1 contre

Le montant plafond de la prime exceptionnelle est de 1000€ et est proposé au vote.

Le conseil délibère et vote.

Vote 11 pour, 4 contre

.

4 – Vote du budget supplémentaire

Ayant voté un budget primitif le sept février deux mille vingt avant le résultat de clôture de l'exercice 2019, nous procédons à l'élaboration d'un budget supplémentaire pour affecter le résultat de clôture de l'exercice 2019 d'un montant de 566 248,27€.

Rappel du budget primitif

- Fonctionnement : 1 181 019,00€
- Investissement : 170 500,00€

S'équilibrant en dépenses et en recettes.

Après étude du budget supplémentaire par la commission des finances et le conseil municipal, le budget est voté pour un montant de :

Budget supplémentaire

- Fonctionnement : 1 747 267,27€ → (1 181 019,00€ + 566 248,27€)
- Investissement : 655 061,93€ → (170 500,00€ + 484 561,93€)

S'équilibrant en dépenses et en recettes.

Vote 15 pour

5 – Affectation du résultat

Le résultat de clôture de l'exercice 2019 s'élève à 566 248,27€. Cette somme est affectée comme suit :

Fonctionnement

- 011 Charges à caractère général : 294 950,00€
- 012 Charges du personnel : 30 000,00€
- 022 Dépenses imprévues : 76 248,27€
- 65 Autres charges
-
- de gestion courante : 50,00€
- 023 Virement à la section d'investissement : 165 000,00€

Soit un montant de 566 248,27€.

Investissement

- 020 Dépenses imprévues : 20 000,00€
- 21 Immobilisations corporelles : 145 000,00€

S'équilibrant en dépenses et en recettes.

Vote 15 pour

6 – Questions diverses : pas de questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Fait au Val Saint Germain le mardi 23 juin 2020.

Le Maire
Serge Deloges